

Correction Terminale – 2 EC 1 - Implication T2 Semaine 1

Rappel : QUELLES INÉGALITÉS SONT COMPATIBLES AVEC LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE ? Objectifs d'apprentissage 1. Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif. 2. Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport interquartiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants). 3. **Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste** selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libéralisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict). 4. Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

Question : Distinguez égalité des droits et égalité des chances.

Dans une société, l'égalité suppose que les individus qui la composent ont les mêmes ressources sociales pour s'y intégrer. Ces ressources sont à la fois économiques, sociales (symboliques, culturelles), politiques. Cependant, dans une société hiérarchisée, ces ressources sont distribuées inégalement selon les positions occupées. Ainsi lorsque l'on parle d'égalité il faut en distinguer les formes, notamment l'égalité de droits ou des chances.

En effet l'égalité de droits dans les sociétés démocratiques semble un préalable à l'égalité des chances. Priver des membres de la société de certains droits pourrait les empêcher d'accéder à des positions sociales souhaitées ou désirables socialement (prestige, rémunérations...) ceci pouvant aller contre la liberté ou le mérite (méritocratie). En disposant des mêmes droits, la « lutte des places » devient possible pour tous et chacun pourrait donc aspirer à occuper toute position sociale : c'est l'égalité des chances. Cependant les ressources sociales si elles peuvent être acquises sont aussi héritées. Dans ce cas, les individus peuvent avoir plus ou moins de moyens pour accéder à une position sociale. Ainsi le principe de discrimination positive peut conduire à attribuer davantage de ressources à ceux qui en sont le moins dotés (transferts monétaires par exemple dans le cadre d'une redistribution fruit de l'action des pouvoirs publics).

Ainsi, paradoxe apparent, l'égalité des chances peut conduire à redéfinir une stricte égalité des droits, en particulier dans une conception d'égalitarisme libéral voire d'utilitarisme si la lutte contre les inégalités profite à l'ensemble de la société.

Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? (Année impaire)

- Comprendre que, dans les sociétés démocratiques*, l'École transmet des savoirs et vise à favoriser l'égalité des chances* ; comprendre l'évolution, depuis les années 1950, des principaux indicateurs mesurant l'accès à l'école et à l'enseignement supérieur (taux de scolarisation, taux d'accès à un diplôme ou à un type de formation) en distinguant les processus de massification scolaire* et de démocratisation scolaire*. - Comprendre la multiplicité des facteurs d'inégalités de réussite scolaire (notamment, rôle de l'École, rôle du capital culturel* et des investissements familiaux, socialisation* selon le genre*, effets des stratégies des ménages) dans la construction des trajectoires individuelles de formation.

Question : Distinguez les processus de massification et de démocratisation scolaires.

Les économistes ont montré que l'éducation avait des externalités positives en matière de croissance et développement. Ainsi les pouvoirs publics sont incités à investir dans ce service en général public pour les écoles destinées aux plus jeunes. En construisant des écoles, collèges et lycées l'administration publique (A.P.U.) favorise la massification scolaire. La finalité étant souvent l'acquisition de diplôme, on peut penser qu'en ouvrant à tous l'accès à l'école l'APU favorise aussi la démocratisation scolaire mais relativement seulement.

En effet, le fait d'ouvrir un droit à l'éducation à tous permet d'atteindre des taux de scolarité pour les plus jeunes proches de 100 % (l'école en France par ex. est obligatoire jusqu'à 16 ans). Il y a donc bien massification scolaire qui peut même se poursuivre dans les études supérieures (ex. hausse rapide en France des inscriptions à l'université du fait d'un objectif de 80 % de bacheliers pour chaque cohorte. Cette politique a eu un effet de masse en élargissant le baccalauréat à des baccalauréats technologiques et professionnels). Dans une société hiérarchisée et méritocratique

l'acquisition de diplômes, quel que soit le milieu social de l'individu, peut favoriser de la mobilité sociale ascendante (pour les milieux les plus modestes ayant acquis des diplômes) comme descendante (pour les catégories supérieures ayant eu un parcours scolaire raccourci). Cette **mobilité** transformerait la **massification** en **démocratisation scolaire** par le vecteur de l'égalité des chances si celle-ci était manifeste.

Cependant les études sociologiques (stratégie de l'acteur, effet de domination...) montrent que les catégories supérieures « utilisent mieux » l'institution scolaire ce qui conduit à des phénomènes de reproduction sociale relativement... **massifs** ! En mobilisant un capital culturel mieux adapté et à un degré moindre un capital économique supérieur (ex. financement des études longues notamment dans les grandes écoles...) les enfants de milieux fortement dotés en ressources sociales ont une réussite scolaire favorisée lors de l'accès aux diplômes... et aux situations sociales les plus hautes.

Ainsi, favoriser la **massification scolaire** est une **condition nécessaire** (égalité des droits) mais **pas suffisante** pour assurer l'égalité des chances autrement dit la **démocratisation scolaire**.